

DECISION DU PRESIDENT

N° DP_2022_01

Attribution du marché de fourniture de sacs poubelle

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications en cours d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget, étant précisé que les signatures requises pourront être manuscrites ou électroniques,

Vu la consultation lancée le 10 décembre 2021 dont la date limite de réception des offres était fixée au 07/01/2022,

Vu les offres des entreprises reçues dans les délais.

-BARBIER reçu par mail le 22/12/2021

-PYRENPLAST remise en main propre le 04/01/2022

-TOUSSAC reçu par mail le 06/01/2022

Considérant que l'analyse a été réalisée conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer avec l'entreprise :

TOUSSAC - 15 route d'Oloron - 64 190 CASTETLNAU-CAMBLONG

SIRET 752 199 125 000 10

Téléphone : 05 59 66 00 22

contact@toussac.fr

Le montant du marché pour un numéro s'élève en euros hors taxes à : **10 388,00 euros Hors taxes.**

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Trésorier de Nay.

Fait à Bénéjacq, le 14/01/2022

Christian PETCHOT-BACQUE

Président de la Communauté de communes
du Pays de Nay



